

Adresse du CADE: 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél: 05.59.31.85.82

BULLETIN DE LIAISON (ISSN 1268-5909)

N°178

- A) Réunion de la commission « Transports » le jeudi 10 septembre 2015 à 18h au Polo Beyris
- B) Réunion de la Commission « Eau » <u>le jeudi</u> 17 septembre 2015 à 18h à La maison pour tous d'Anglet
- C) Réunion de la Commission « Déchets » le vendredi 18 septembre 2015 à 17h30 au Polo Beyris
- D) Réunion du Comité de Liaison le jeudi 24 septembre 2015 à 18h au Polo Beyris
- E) Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2014, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Mr Guy de Barbeyrac 15, rue Pont-neuf— 64100 Bayonne tél : 05.59.46.12.62. Montant de la cotisation : 25€
- F) Si des amis ou des voisins désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 € (ne pas oublier de bien mentionner ses coordonnées mail inclus)
- G) <u>Pensez à nous communiquer votre nouvel email lorsque vous en changez ou lorsque vous vous décidez à en adopter un.</u>

<u>Compte rendu du Comité de liaison du jeudi 25 juin 2015</u>: Associations présentes et adhérents/e: ACCRIL, ACE Hendaye, ARBRE, Nivelle Bidassoa, Mouguerre Cadre de Vie, ORTZADAR, Eliane Pibouleau-Blain, Guy de Barbeyrac, l'UDE Ustaritz, Larrun P Commun, Biarritz voies actuelles.

Commission Transports:

<u>ONDRES</u>: colloque sur les trains de fret 03/07 sous l'égide de la Région. Savary est invité, Garetta sera présent; le CADE s'y rendra pour savoir ce qui se prépare et éviter les projets partant sur des hypothèses erronées, contrer l'autoroute ferroviaire et la soit disant saturation des lignes. Leur hypothèse part à l'horizon 2025 sur 18000 camions /jour entre le Pays Basque et Le Perthus.

Nous nous sommes battus pour le wagon isolé et voulons les containeurs embarqués plutôt que cette hypothèse. Aujourd'hui les trains sont massifiés et peu nombreux ; un paradoxe pour les organisateurs du colloque car il existe un potentiel de transport (granulats) qui devrait utiliser cette option.

L'Y basque comporte 70% de tunnels où le croisement s'avère impossible avec les trains rapides des voyageurs, la vitesse doit être de 120 km/h...donc le fret sur l'Y basque reste une utopie.

<u>GPII – GPSO</u> Le CADE épaulera les associations landaises à hauteur de 3000€ pour une action en justice et interviendra lors de la DUP. Avec les associations nationales (Gironde et Landes : SEPANSO / Amis de la Terre) ; nous lancerons une souscription en septembre.

Décharges sauvages et problématiques

<u>LAGOURGUE</u>: c'est un établissement qui dépose et concasse les déchets du BTP en milieu naturel et bois classé; la DREAL avertie après alerte des riverains rappelle que moins de 5000m2 ne sont pas soumis à déclaration, mais l'infraction à l'urbanisme étant tout de même caractérisée, la mairie d'Anglet a porté plainte et veut résoudre le problème.

Le comité de liaison adopte une délibération nous autorisant à nous porter partie civile et/ou à aller en justice si nécessaire.

DELIBERATION du Conseil d'Administration du CADE en date du 25 juin 2015.

Le Conseil d'Administration du CADE réunit en séance à BAYONNE le 25 juin 2015 :

- après avoir entendu le Président de cette association exposer les conditions de défrichements d'un espace boisé classé compris dans la parcelle CZ 309 du PLU de la commune d'ANGLET.
- -Par vote unanime des membres du CA présents, décide de donner mandat à son Président, Monsieur Victor PACHON, pour porter plainte devant Monsieur le Procureur de la République de Bayonne, en son nom à l'encontre de Monsieur Albert LAGOURGUE et de la SCI JERLIS sise ARRUNTZ à USTARITZ (64480), auteurs présumés de cette destruction.

DELIBERATION du Conseil d'Administration du CADE en date du 25 juin 2015.

Le Conseil d'Administration du CADE réunit en séance à BAYONNE le 25 juin 2015 :

- après avoir entendu le Président de cette association les conditions de défrichement d'un espace boisé classé compris dans la parcelle CZ 309 du PLU de la commune d'ANGLET.
- Par vote unanime des membres du CA présents, décide de donner mandat à son Président, Monsieur Victor PACHON, pour se porter partie civile à la procédure pénale engagée par Monsieur le maire d'ANGLET par procès-verbal adressé à Monsieur le Procureur de la République de Bayonne le 20 avril 2015, procès-verbal relevé à l'encontre de Monsieur Albert LAGOURGUE SCI JERLIS sise ARRUNTZ à USTARITZ (64480).

<u>SAINT-JEAN DE LUZ</u>: Chantaco en zone classée A (agricole); La fratrie Salaberry est propriétaire du terrain, Durruty récupère et y stocke des matériaux (on signale une noria de camions); la DREAL est avertie ainsi que la mairie car pas d'autorisation; le CD64 serait intervenu (lien avec l'élargissement de l'autoroute).

<u>BIDART</u>: le rapport de la Police des eaux va dans le sens des remarques du CADE ; dossier au procureur.

Comité technique du Plan de gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics (BTP), le mardi 30 juin 2015 à 10h00 en salle Orhy à la Délégation du Département des Pyrénées-Atlantiques 2 allée des platanes Bayonne. L'ordre du jour a porté sur la validation du projet de plan rédigé et de son évaluation environnementale.

Ce comité technique a été suivi à 13h30 (même lieux que le matin), par un temps de travail sur la problématique de la gestion des inertes sur la zone Sud Pays Basque. Le Syndicat Bil Ta Garbi a présenté entre autre le projet d'installation de la Croix des Bouquets d'Urrugne.

Festival EHZ: notre stand du dimanche 5 juillet au Merkatua du festival a une permanence assurée partiellement; un appel sera refait, HAZKETA 2010 est sollicitée pour le thème des déchets.

ALTERNATIBA BEARN : participation de Victor Pachon sur le témoignage de notre expérience : «GPII : nouveaux objectifs et nouveaux modes de lutte. »